((LABEL))

GROUPE M FONGICIDE

PENNCOZEB® 80WP
FONGICIDE

AGRICOLE

GARANTIE:

MANCOZÈBE 80%
(Manganèse .....16%)
(Équivalent en zinc .....2%)
(Équivalent en éthylène-bisdithiocarbamate .....62%)

No D'ENREGISTREMENT 25396
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : ___ kg

UNITED PHOSPHORUS INC. (UPI)
630 Freedom Business Center, Suite 402, King of Prussia, PA 19406, USA

Fabriqué en Hollande

PENNCOZEB est une marque de commerce de Cerexagri, Inc. déposée au Canada.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut provoquer une irritation au nez, à la gorge, aux yeux et à la peau. Ne pas respirer la poussière ou l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon long ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistant aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable et résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un écran facial et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par NIOSH/MSHA/BHSE avec pré filtre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante approuvée par NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans le local.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un écran facial pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. De plus, porter l'appareil respiratoire approprié pour mélanger et charger ce produit.

Garder éloigné du feu et des étincelles. Ne pas permettre que le produit devienne mouillé ou soit surchauffé lors de l'entreposage. Ceci pourrait produire des vapeurs inflammables. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas appliquer si les conditions météorologiques prévoit des vents en provenance des zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est avalé, effectuer un lavage gastrique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Garder éloigné des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé ; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé après l'emploi. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 de hauteur. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu couvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabriquant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Fabriqué et imprimé en Hollande

URGENCE TRANSPORT
États-Unis: **1-800-424-9300** CHEMTREC
Canada: **1-613-996-6666** CANUTEC

((BOOKLET))

GROUPE M FONGICIDE

PENNCOZEB® 80WP
FONGICIDE

AGRICOLE

GARANTIE:

MANCOZÈBE 80%
(Manganèse .....16%)
(Équivalent en zinc .....2%)
(Équivalent en éthylène-bisdithiocarbamate .....62%)

No D'ENREGISTREMENT 25396
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: ___ kg

UNITED PHOSPHORUS INC. (UPI)
630 Freedom Business Center, Suite 402, King of Prussia, PA 19406, USA

Fabriqué en Hollande

PENNCOZEB est une marque de commerce de Cerexagri, Inc. déposée au Canada.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut provoquer une irritation au nez, à la gorge, aux yeux et à la peau. Ne pas respirer la poussière ou l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon long ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistant aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable et résistant aux produits chimiques, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un écran facial et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par NIOSH/MSHA/BHSE avec pré filtre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante approuvée par NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans le local.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un écran facial pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. De plus, porter l'appareil respiratoire approprié pour mélanger et charger ce produit.

Garder éloigné du feu et des étincelles. Ne pas permettre que le produit devienne mouillé ou soit surchauffé lors de l'entreposage. Ceci pourrait produire des vapeurs inflammables. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas appliquer si les conditions météorologiques prévoit des vents en provenance des zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est avalé, effectuer un lavage gastrique.

MODE D'EMPLOI

CONSIGNES GÉNÉRALES

Verser lentement le fongicide PENNCOZEB 80WP à travers un tamis dans le réservoir du pulvérisateur en remplissant celle-ci d'eau ou, si sa pulvérisation doit se faire à l'état concentré ou par avion, le mélanger préalablement avec de l'eau dans le ravitailleur. Ajouter les insecticides et les éléments nutritifs en dernier. Le fongicide PENNCOZEB 80WP serait compatible avec la plupart des produits antiparasitaires d'usage courant.

Pour bien supprimer les maladies, il est essentiel de couvrir les plantes de façon homogène. Si on se sert d'un pulvérisateur à jet porté et à bas volume, ajuster le rapport de mélange en conséquence.

ÉPANDAGE AÉRIEN

L'épandage ne doit être effectué qu'à l'aide d'un aéronef à voilure fixe ou tournante qui, sur le plan fonctionnel et opérationnel, a été étalonné en fonction des conditions météorologiques de la zone ainsi que des doses d'emploi et des conditions énoncées sur cette étiquette.

Les doses, conditions et directives sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien le comprendre avant d'ouvrir l'emballage. L'épandage doit se faire uniquement selon la dose recommandée sur l'étiquette pour une pulvérisation aérienne. Si aucune dose d'épandage aérien n'est spécifiée pour l'utilisation concernée, le produit ne peut pas être pulvérisé par un type quelconque d'appareil aérien.

Effectuer un épandage uniforme. Pour éviter de produire une pulvérisation non uniforme (épandage en bandes irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropries.

Mises en garde concernant l'utilisation : Ne pulvériser que lorsque les conditions météorologiques a l'endroit traite permettent d'effectuer un épandage intégral et uniforme de la zone cultivée. N'effectuer l'épandage que lorsqu'il est possible de le faire selon les règles de l'art applicables à l'épandage aérien, conformément aux directives du document traitant de l'éducation sur les pesticides au Canada à savoir : *Tronc commun* et *Module aérien*, élaborées par CAPCO.

Ne pas épandre sur une étendue d'eau quelconque. Éviter les effets de pulvérisation indirecte sur un plan d'eau quelconque ou toute autre zone non ciblée. Il est conseillé de respecter des zones tampons prédéfinies.

Étant donné qu'une pulvérisation en grosses gouttelettes est moins susceptible de s'éloigner de la zone-cible, il faut donc éviter une combinaison de pression et d'ouverture de buse pouvant produire des particules fines (brouillard). Éviter de pulvériser le produit en période de calme plat ou lorsque la vitesse et la direction des vents risquent de faire dériver les jets de pulvérisation. Ne pas pulvériser le produit si le vent souffle en direction d'une zone sensible de culture, de jardinage, d'habitat terrestre (tel qu'une plantation brise-vent) ou un habitat aquatique.

Directives à l'intention de l'opérateur : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques devant être chargés à bord. Il est toutefois permis de charger des produits chimiques prémélangés dans le cas d'un produit en système fermé.

Il est préférable que les pilotes disposent de moyens de communication à partir de chaque site de traitement au moment de l'épandage.

L'équipe travaillant sur le terrain ainsi que les personnes effectuant le mélange/chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange/chargement, le nettoyage du produit ainsi que les réparations. Prière de suivre les directives plus rigoureuses que comporte l'étiquette si les directives à l'intention de l'opérateur dépassent les recommandations générales de l'étiquetage existant que comporte la rampe d'épandage au sol.

Toutes les personnes travaillant sur les lieux de l'épandage doivent se laver les mains et le visage à fond avant de consommer des aliments ou des boissons. Il importe de décontaminer régulièrement les vêtements protecteurs, le poste de pilotage ainsi que la cabine des véhicules.

Directives spécifiques au produit : Lire attentivement l'étiquette a complet et bien et de bien assimiler toutes les directives de l'étiquette avant d'ouvrir l'emballage. Pour toute question, appeler le fabricant au numéro (800) 438-6071 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre et être conforme aux exigences suivantes :

Volume: Épandre suivant la dose recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.

D'autres précautions propres á l'épandage aérien doivent être prises (zones tampons en bordure des champs ou des habitats aquatiques, etc.).

Gestion de la résistance :
En matière de gestion de la résistance, prière de noter que le Fongicide Penncozeb 80WP contient un fongicide du Groupe M. Toute population fongique peut contenir des sujets résistant naturellement au Fongicide Penncozeb 80WP et à d'autres fongicides du Groupe M. Une perte graduelle ou totale de l'effet antiparasitaire peut avoir lieu au fil du temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans un même champ. Il peut également exister

d’autres mécanismes de résistance non reliés au lieu de l'action mais propres à certains produits chimiques individuels, tels qu’un métabolisme renforcé. Il faut alors suivre une stratégie de gestion de la résistance convenant à la situation.

Pour retarder la résistance des fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner entre l’emploi du Fongicide Penncozeb 80WP ou d’un autre fongicide du Groupe M et divers groupes visant les mêmes pathogènes.
- Se servir d’un mélange en cuve faisant partie d’un autre groupe lorsqu’un tel emploi est permis.
- L’emploi d’un fongicide doit s’appuyer sur un programme de gestion intégrée des parasites incluant le dépistage, des données historiques concernant l’emploi des pesticides ainsi que la rotation des cultures ; un tel programme doit tenir compte des pratiques agronomiques et biologiques et des autres pratiques de lutte chimique.
- Surveiller les population fongiques traitées pour déterminer si elles développent de la résistance.
- Si la maladie se répand après le traitement effectué à l’aide de ce produit, ne pas augmenter la dose. Cesser d’utiliser ce produit et le remplacer par un autre fongicide ayant un site ou un mode d’action différent, si possible.
- Communiquer avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou un conseiller agréé en gestion agricole de la localité pour obtenir de plus amples recommandations en matière de gestion de la résistance des pesticides ou de gestion intégrée des parasites portant sur une récolte et des pathogènes spécifiques.

Pour obtenir de plus amples informations et signaler un cas possible de résistance, communiquer avec Cerexagri, Inc. au numéro 1 (800) 438-6071 ou à l’adresse Internet www.cerexagri.com.

LÉGUMES
(Applications avec pulvérisateurs terrestres)

POMMES DE TERRE— Pour supprimer la brûlure alternarienne et le mildiou. Appliquer tous les 7 à 10 jours pendant toute la saison. Commencer tôt en appliquant 1,10 kg de fongicide PENNCOZEB 80WP par hectare, et augmenter la dose jusqu’à 1,75 à 2,25 kg/ha à mesure que les tiges grossissent. Pour bien supprimer les maladies, il est essentiel de couvrir les plantes de façon homogène. Ne pas appliquer moins de 1 jour avant la récolte.

Employer suffisamment d’eau pour bien couvrir la culture. Cette dose varie dans le cas d’un matériel d’épandage au sol. Toutefois, il faut employer au moins 40 litres d’eau par hectare dans le cas d’un épandage aérien.

TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMME DE TERRE— Pour supprimer la pourriture du planton, appliquer 100 g pour 100 kg de plantons de pomme de terre. Saupoudrer de façon homogène la surface des plantons entiers ou coupés. Si on coupe

des plantons entiers traités, faire un deuxième traitement pour en protéger la surface coupée. Planter tout de suite les plantons coupés, sinon les conserver dans un endroit bien ventilé pour permettre à la surface coupée de sécher. Ne pas utiliser les surplus de plantons traités comme aliments.

TOMATES— Pour supprimer la brûlure alternarienne, le mildiou, l'anthracnose et la tache fusarienne grise. Utiliser le fongicide PENNCOZEB 80WP à la dose de 1,10 à 3,25 kg/ha dans assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer dès qu'on signale l'une des maladies dans la région, et réappliquer tous les 7 à 10 jours ou plus souvent lorsque les conditions de maladies sont sévères. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

OIGNONS— Pour supprimer la brûlure de la feuille de l'oignon. Appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha dès l'apparition de la maladie, et réappliquer tous les 7 jours au besoin. Ajouter un agent mouillant approprié. Ne pas utiliser sur les oignons verts à botteler. Ne pas utiliser moins de 10 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

CÉLERI— Pour supprimer la brûlure alternarienne et la brûlure septorienne. Appliquer à la dose de 2,25 kg/ha sur la planche de culture dès la levée des plantes. Réappliquer tous les 3 à 5 jours jusqu'au repiquage. Après le repiquage, continuer à appliquer une fois par semaine. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. À la récolte, dépouiller, tailler et laver le céleri. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

CAROTTES— Pour supprimer la tache des feuilles. Appliquer à la dose de 2,25 kg/ha quand les plantes ont 6 semaines ou quand la maladie menace. Réappliquer tous les 7 à 10 jours. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas utiliser les fanes traitées comme aliments. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

CANTALOUP, CONCOMBRE, CITROUILLE, COURGE, MELON ET PASTÈQUE— Pour supprimer le mildiou, l'anthracnose, la gale, la pourriture noire et la tache alternarienne. Utiliser le fongicide PENNCOZEB 80WP à la dose de 1,10 à 3,25 kg/ha dans assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer quand les stolons commencent à se former ou au premier signe de maladie, et réappliquer une fois par semaine. Diriger le jet de façon à bien couvrir les surfaces supérieures et inférieures des feuilles. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

FRUITS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

POMMES— Pour supprimer la tavelure, la rouille de Virginie et la rouille du cognassier. À titre préventif, appliquer le fongicide PENNCOZEB 80WP lors des traitements effectués entre le stade de la pointe verte et le stade de la pointe verte d'un demi-pouce. Toujours à titre préventif, réappliquer lors des traitements effectués avant, pendant et après la floraison, conformément au calendrier local. Pour obtenir une bouillie non concentrée (pour des applications avec les pulvérisateurs à jet porté), utiliser 2,0 kg

de fongicide PENNCOZEB 80WP pour 1000 L d'eau; pour obtenir une bouillie concentrée, en utiliser l'équivalent. Pour des épandages aériens, mélanger le produit pour que le taux de pulvérisation soit au moins 94 litres par hectare. Si les conditions de maladie sont moyennement grave, on peut descendre la dose à 1,5 kg lors des traitements postfloraux. L'ajout d'un agent mouillant permettra d'obtenir une couverture plus homogène et contribuera à prévenir les résidus marbrés visibles.

La couleur et le fini de la plupart des variétés de pommes traitées au fongicide PENNCOZEB 80WP sont souvent exceptionnels; cependant, ce produit peut causer des dégâts à la Golden Delicious. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

ATTENTION—Ne pas donner le marc des pommes traitées à manger au bétail.

POIRES— Pour supprimer le psylle du poirier. Utiliser le fongicide PENNCOZEB 80WP à la dose de 6,75 kg/ha, selon les recommandations locales. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

RAISINS— Pour supprimer le mildiou, utiliser le fongicide PENNCOZEB 80WP à la dose de 2,0 kg pour 1000 L d'eau (6,75 kg/ha). Appliquer quand les nouvelles pousses ont 20 à 25 cm de long (avant la floraison). Faire deux ou trois autres applications, à intervalles de 10 à 12 jours, après la floraison. Ne pas traiter moins de 30 jours avant la récolte.

PLANTES DE GRANDE CULTURE

BETTERAVES À SUCRE— Pour supprimer la tache cercosporéenne, utiliser 2,25 kg/ha pour 800 L d'eau dans le cadre d'un programme préventif de 3 à 5 traitements. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Ne pas donner les fanes des betteraves à sucre traitées à manger au bétail. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

BLÉ (TOUTES LES VARIÉTÉS)
Pour supprimer la tache helminthesporienne, la rouille des feuilles et la tache septorienne. Appliquer dans assez d'eau pour bien couvrir les plantes. La première application, à la dose de 1,1 kg/ha, doit se faire entre le stade 3 feuilles et le tallage, mais avant qu'il y ait plus que des traces de maladie. La deuxième application, à la dose de 2,2 kg/ha, doit se faire dès l'apparition de l'inflorescence. Ne pas faire plus de deux applications par saison, et ne pas appliquer moins de 40 jours avant la récolte. Ne pas donner la paille ni les criblures à manger au bétail. La culture traitée ne doit pas être utilisée pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données pour appuyer un tel usage.

Employer avec une quantité d'eau suffisante pour obtenir une application convenable. Employer au moins 100 litres par hectare dans le cas d'un épandage au sol ou au moins 40 litres par hectare s'il s'agit d'un épandage aérien.

TABAC

EN SERRE

Pour supprimer la moisissure bleue, appliquer 50 à 100 g de fongicide PENNCOZEB 80WP dans 25 à 50 L d'eau et appliquer sur 100 m2. Pulvériser sur les semis de façon à les mouiller sans qu'il y ait de ruissellement. Appliquer quand les plantes ont atteint une largeur de 1,5 cm, et réappliquer deux fois par semaine jusqu'au repiquage.

PLANTES ORNEMENTALES

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

GENÉVRIERS—(Seulement en Colombie-Britannique) Pour supprimer la rouille grillagée du poirier, utiliser 2,8 à 3,5 kg de fongicide PENNCOZEB 80WP dans 1000 L d'eau par hectare. Faire trois applications par an, la troisième semaine d'août et les deuxième et quatrième semaines de septembre. Il faut bien en couvrir tous les genévriers dans la pépinière.

THUYA, GENÉVRIER, SAPIN DE DOUGLAS— Pour supprimer la brûlure corynéenne, la brûlure des aiguilles, le dépérissement terminal et le rouge du Douglas, appliquer 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L. Traiter tous les 10 à 14 jours, en avril, en mai et au début de juin, pour protéger les nouvelles pousses.

FRÊNE, CHÊNE, SYCOMORE— Pour supprimer l'anthracnose (*Gloeosporium* spp.), appliquer 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L. Traiter tous les 10 à 14 jours, en commençant juste avant le débourrement et en continuant tant que le temps humide persiste au printemps.

AUBÉPINE— Pour supprimer la brûlure helminthosporienne (*Diplocarpon* spp.), appliquer 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L. Traiter tous les 10 à 14 jours, au besoin, à partir du débourrement au printemps.

HOUX— Pour supprimer la brûlure des feuilles et des tiges (*Phytophthora* ilicis), appliquer 1,8 à 2,5 kg dans 1000 L. Traiter au besoin, surtout pendant la saison humide. Éviter d'appliquer près de la récolte, pour éviter les résidus visibles.

LIERRE— Pour supprimer la tache foliaire (*Hedera* spp.), appliquer 1,25 à 2,5 kg dans 1000 L. Traiter au besoin, surtout pendant la saison humide.

PIN— Pour supprimer le rouge lophordémien, appliquer 2,5 kg dans 1000 L. Traiter toutes les 2 ou 3 semaines, en juillet, en août et en septembre.

HERBES

GINSENG— Pour supprimer la brûlure alternarienne. Utiliser le fongicide PENNCOZEB 80WP à la dose de 4,4 kg par hectare dans 2000 L d'eau. Appliquer dès l'apparition de la maladie, et faire cinq autres applications, à 2 semaines d'intervalle, dans le cadre d'un programme de pulvérisation ordinaire. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. Ne pas donner le feuillage du ginseng à manger au bétail. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Garder éloigné des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé après l'emploi. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 de hauteur. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu couvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabriquant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

URGENCE TRANSPORT
États-Unis: **1-800-424-9300** CHEMTREC
Canada: **1-613-996-6666** CANUTEC

Fabriqué et imprimé en Hollande

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))